



Arrêté municipal N°119-2025 autorisant à occuper le domaine public

Du 15/09/2025 au 15/10/2025 au bénéfice de Orange France -amélioration de la desserte téléphonique

La Maire de la commune de TULETTE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande reçue en date du 25/07/2025 par laquelle l'entreprise Orange désignée comme permissionnaire, représentée par M CARRERE Jean-Claude 83000 Toulon sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour une création de tranchée, pose de conduites et d'une chambre télécom au chemin de Saint Léger Ouest.

ARRETE :

Article 1^{er} : Au droit des travaux sur le chemin de Saint Léger Ouest, **l'entreprise Orange est autorisée à occuper l'espace public du chemin de St Léger Ouest pendant 25 jours à compter du 15 septembre 2025.** Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux sur le Chemin de St Léger Ouest.

Circulation : les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique.

Article 2 : En tant que permissionnaire, Orange veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration, de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état des voies aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 : La présente autorisation est précaire et révocable, elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence OU de nécessité décidée par la commune sans qu'aucune indemnité ne soit versée.

Article 4 : Madame la Maire de la commune de TULETTE et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmeries de Saint Paul Trois Châteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

- Orange,
- Le centre de secours de Tulette,
- Le centre technique communal,
- La gendarmerie de Saint-Paul-3-Châteaux.

Fait à Tulette,
Le 14/08/2025

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

